



# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUS

Vous êtes en terminale et vous vous posez des questions sur la suite? Handicap, santé, sport, engagement, budget, éloignement géographique... Des solutions existent pour que chacun puisse réussir ses études.

## SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap ? Des dispositifs existent pour vous accompagner dans de bonnes conditions dans vos études.

- Plateforme [«Mon Parcours Handicap»](#)
- Publication [«Pour une université inclusive»](#), présente les informations générales et les dispositifs d'accompagnement (aménagement pédagogiques, logement, etc...)
- Dossier ["Inclusion et handicap"](#) de l'Onisep
- Découvrez vos droits en tant qu'étudiant en situation de handicap : [messervices.etudiant.gouv.fr](#)



Parcoursup a mis en place plusieurs dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap.

Infographie Parcoursup

["Dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de la santé invalidant"](#).

## CAMPUS CONNECTÉS

Vous habitez dans une ville éloignée des campus d'enseignement supérieur ?

[Les Campus connectés](#) permettent de suivre une formation à distance et de bénéficier d'un accompagnement par un tuteur.

Dans la Région des Hauts-de-France, il en existe 6 : Beauvais, Hirson, Le Touquet, Noyon, Saint-Erme, Saint-Omer.

Renseignez-vous sur les lieux labellisés [enseignementsup-recherche.gouv.fr](#)

## SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Vous pratiquez un sport de haut niveau ?

Des aménagements d'études sont possibles pour concilier sport et études.

Plus d'informations sur les dispositifs [etudiant.gouv.fr](#)



Pour vous identifier comme sportif de haut niveau, vous devez saisir votre numéro d'identification ID PSQS dans votre dossier candidat.

FAQ Parcoursup [Sportif de haut niveau](#)

## BOURSES ET AIDES



Vous êtes éligible à la bourse d'enseignement supérieur ?

Étudiant boursier, en plus de l'aide financière, en fonction de votre échelon, vous pouvez bénéficier de :

- l'exonération des droits d'inscription dans votre établissement,
- l'exonération de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC),
- de la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant Crous.

Si vous êtes boursier, vous pouvez également bénéficier d'aides complémentaires :

- [l'aide au mérite](#) ;
- [l'aide à la mobilité parcoursup](#) ;
- [l'aide à la mobilité master](#) ;
- [l'aide à la mobilité internationale](#).

Renseignez votre dossier social étudiant sur [messervices.etudiant.gouv.fr](#)

## CÉSURE

Vous avez un projet qui vous tient à coeur ? Vous souhaitez vivre une autre expérience : Service Civique, stages, volontariats et bénévolat, emploi, engagement militaire, etc...

Vous pouvez demander une césure pour une période d'une durée maximale de deux semestres consécutifs. Une césure n'est pas juste une année sabbatique mais correspond à un projet.

Plus d'informations sur la Césure [services.dgesip.fr](#)



Vous demandez la césure auprès de la formation après avoir accepté définitivement votre proposition d'admission.

Si elle est accordée, vous signez une convention avec l'établissement.

**Cette convention vous garantit de retrouver votre place dans la formation à l'issue de la césure, sans avoir à repasser par Parcoursup.**



Plus d'informations sur le service militaire volontaire (SMV) [defense.gouv.fr](#)



Vous souhaitez faire une [césure en service militaire volontaire](#) ? Votre demande sera obligatoirement acceptée par la formation dans laquelle vous êtes admis et vous retrouverez votre place à la rentrée suivante sans repasser par Parcoursup.